



Canadian Health Coalition
Coalition canadienne de la santé

2841 Riverside Drive, Ottawa, Ontario K1V 8X7 CANADA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 mars 2010

***Rapport annuel sur l'application de la Loi canadienne sur la santé:
le Parlement est maintenu dans l'ignorance. Aucune imputabilité
ni transparence sur le financement des soins de santé.***

OTTAWA – La Coalition canadienne de la santé (CCS) a réagi aujourd'hui au dépôt du rapport annuel de 2008-2009, vendredi dernier, sur l'application de la *Loi canadienne sur la santé*.

« Des millions de dollars sont siphonnés pour financer des cliniques privées à but lucratif et le Parlement est maintenu dans l'ignorance sous prétexte que les montants ne sont pas encore 'disponibles'. Pourquoi le gouvernement de Harper encourage-t-il des soins de santé plus coûteux et moins imputables? », demande Kathleen Connors, présidente de la CCS.

Établissements privés à but lucratif (Colombie-Britannique)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
4. Nombre d'établissements privés à but lucratif offrant des services de santé assurés :					
a. établissements de chirurgie	17	18	22	18	14
b. établissements d'imagerie diagnostique	1	1	0	n.d.	n.d.
c. total	18	19	22	n.d.	n.d.
5. Paiements aux établissements privés à but lucratif pour des services de santé assurés (\$):					
a. établissements de chirurgie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
b. établissements d'imagerie diagnostique	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
c. total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Le rapport reconnaît que certaines provinces enfreignent la *Loi canadienne sur la santé* en permettant de facturer des frais illégaux et le resquillage pour des services assurés :

« Le resquillage et les frais imposés aux assurés dans des cliniques de chirurgie privées en Colombie-Britannique pour des services couverts par le régime d'assurance santé de cette province suscitent des inquiétudes. Le resquillage et les frais exigés dans des cliniques de diagnostic privées demeurent problématiques dans certaines provinces où des cliniques privées facturent les patients pour des services médicalement nécessaires et leur permettent de recevoir des services de santé assurés avant d'autres personnes. » (page 10)

« Est-ce que le premier ministre a donné des directives à la ministre Aglukkaq de regarder ailleurs alors que les Canadiens se font facturer des frais illégaux? Il est temps que le gouvernement fédéral assume son devoir légal et fasse appliquer la *Loi canadienne sur la santé* », affirme Kathleen Connors.

Téléchargez le rapport annuel de 2008-2009 sur l'application de la *Loi canadienne sur la santé* : <http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/pubs/cha-lcs/2009-cha-lcs-ar-ra/index-fra.php>

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :
Michael McBane, Coalition canadienne de la santé : 613-277-6295
www.medicare.ca